

Inscription à l'EDARA, Rentrée 2026 pour les docteurs en droit

(conformément à l'article N4 du Règlement Intérieur Unifié adopté en Assemblée générale du 17 janvier 2025 par le Conseil national des barreaux)

➤ **Pour les docteurs ayant soutenu leur thèse avant le 31 décembre 2024**

Inscription directement sur notre site aux dates indiquées – préinscription à partir du 6/11 – inscriptions du 26/11/25 au 7/12/25.

- si le doctorat en droit a été délivré par un établissement français, il faudra fournir notamment la copie du diplôme ;
- si le doctorat en droit a été délivré par un établissement non-français : il faudra fournir outre la copie du diplôme, copie de la décision d'équivalence prise par un établissement français

Dans tous les cas il faudra lors de l'inscription, télécharger l'ensemble des pièces demandées.

- **Pour les docteurs ayant soutenu leur thèse après le 31 décembre 2024 et attestant de compétences en droit français :**

Voir conditions d'accès à la profession : <https://cnb.avocat.fr/fr/toutes-les-conditions-dacces-la-profession>

Les docteurs doivent transmettre au plus tard 2 mois avant la clôture des inscriptions, soit **avant le 7 octobre 2025**, les documents ci-après précisés, à l'adresse : m.vulin@edara.fr

- Formulaire à remplir : <https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:178531c4-a13a-45b5-9991-b52e6269e2d5>
- Copie du diplôme de doctorat en droit délivré par une université de l'Union européenne ou attestation de soutenance au plus tard le 06/12/2025
- Copie de la thèse soutenue auprès de cette université ;
- Documents justificants :
 - soit de la dispense d'au moins 60 heures d'enseignements en droit (équivalent travaux dirigés), par an et pendant 2 ans, au cours des 5 dernières années précédant la demande d'accès, dans un établissement public d'enseignement supérieur (contrat conclu avec l'établissement ou attestation délivrée par celui-ci) ;
 - soit de 2 années d'exercice professionnel en qualité d'attaché de justice, juriste assistant ou assistant de justice ;
 - soit de 2 années d'exercice professionnel en tant que juriste, d'au moins 700 heures par an.

Les pièces produites doivent être accompagnées, le cas échéant, de leur traduction en langue française par un traducteur inscrit sur la liste nationale des experts judiciaires ou sur l'une des listes d'experts judiciaires dressées par les cours d'appel ou par un traducteur habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un autre État membre de l'Union européenne.

L'EDARA dispose d'un délai de 2 mois pour répondre à la demande à compter du dépôt complet de celle-ci. Ainsi, dans le cas d'une demande déposée moins de 2 mois avant le début de la formation, l'inscription est susceptible d'être accordée non pas pour la formation commençant en début d'année civile suivante mais pour celle d'après.